

L'emblématique de la maison de Léon aux XII^e-XIV^e siècles et les prééminences de Daoulas et La Roche-Maurice aux XV^e-XVI^e siècles

Aujourd'hui en Europe, les entités géographiques les plus diverses intègrent l'héraldique des anciens féodaux. En Bretagne, les armoiries de quelques grands lignages connaissent ainsi une postérité dépassant largement celle de leurs premiers instigateurs.

À l'extrémité occidentale de la péninsule, c'est le cas en Léon, territoire qui porte les nom et armes des anciens vicomtes de Léon, auxquels on attribue généralement un écu « d'or au lion morné de sable », c'est-à-dire jaune à un lion noir sans griffe ni langue (voir planche, écu n° 2). Vingt communes du nord Finistère – soit le quart de celles ayant blason – arborent cette figure¹. À l'exception des inévitables hermines de Bretagne, le lion des Léon n'est concurrencé dans l'héraldique urbaine bretonne que par les macles des Rohan. Cela montre la prégnance de l'emblématique des Léon, d'autant plus remarquable que le lignage, hors quelques cadets issus de cadets, s'est éteint bien avant 1400. Une telle survivance ne s'explique que par un choix d'armoiries très ancien, fixé rapidement et scellé par la postérité.

Que sait-on des Léon ? Peu de choses en raison de l'indigence des sources, mais des choses bien sues grâce aux travaux de qualité déjà produits sur ce lignage clé en Bretagne. La thèse de doctorat de Patrick Kernévez, soutenue en décembre 2011, en mobilisant toutes les ressources jusqu'aux plus infimes, constitue sur le sujet

¹ Berrien, Commana, Crozon, Guilers, Henvic, Île-de-Batz, Kerlouan, Landerneau, Landivisiau, Lesneven, Loc-Brévalaire, La Martyre, Pencran, Plounévez-Lochrist, Plouvien, La Roche-Maurice, Saint-Derrien, Saint-Pol-de-Léon, Taulé et Trégarantec. D'autres communes léonardes reprennent la combinaison or/sable des armes des Léon. Enfin, les armes du Conseil Général du Finistère allient le lion du Léon au bélier de Cornouaille et aux hermines de Bretagne.

une somme probablement définitive². En attendant sa publication prochaine, les récents articles de Patrick Kernévez, André-Yves Bourgès et Frédéric Morvan constituent un solide dossier scientifique, que complètent pour l'emblématique les écrits d'Hervé Torchet³. À défaut d'avoir pallié tous les vides documentaires, la généalogie, l'essor puis la ruine des Léon, les limites de leur ressort, les ressources de leurs fiefs, leurs relations avec les puissances de leur temps, leurs fondations et leurs coutumes, depuis les environs de 1100 jusqu'à leur extinction, sont maintenant bien cernés. Qu'il suffise ici de rappeler qu'à la fin du XII^e siècle, le lignage vicomtal se scinde en deux branches issues des fils de Guyomarc'h IV (+ 1179 env.). La branche aînée des vicomtes de Léon perdure jusque 1300 environ, donnant la succession patrilinéaire Guyomarc'h V (+ 1210 env.), Conan I^{er} (+ 1231 env.), Guyomarc'h VI (+ 1239 env.), Hervé III (+ 1265 env.), Hervé IV (+ 1300 env.). Ce dernier, ayant dissipé ses biens entre 1271 et 1277, vend ses derniers terres et titres au duc en 1276. L'année suivante, il est qualifié de « Hervé jadis visconte de Leon » et ne s'éteint qu'après 1298. La branche cadette des seigneurs de Léon, dits Hervéides en raison de la transmission continue de ce prénom sur huit générations, s'est éteinte en 1363 avec Hervé VIII, dont la sœur Jeanne transmet l'héritage aux vicomtes de Rohan par son mariage avec Jean I^{er} de Rohan⁴. La succession généalogique des Léon, on le voit, ne pose guère de problème. Il n'en va pas de même de leur succession héraldique.

L'emblématique des Léon : état des sources

Les sources héraldiques de la maison de Léon sont variées, mais d'une interprétation ambiguë, et surtout elles sont désespérément récentes. Parmi le matériel sigillaire, si précieux pour l'héraldiste, aucun sceau n'est antérieur à la décennie 1270. En 1274 et 1275, plusieurs empreintes du vicomte Hervé IV, issues de trois matrices différentes, montrent un écu chargé d'un lion⁵. Un contre-sceau de 1276,

² KERNÉVEZ, Patrick, *Vicomtes et seigneurs de Léon du XI^e au début du XVI^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire médiévale, Jean KERHERVÉ (dir.), Université de Bretagne occidentale, Brest, 2011.

³ BOURGÈS, André-Yves, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 355-374 ; KERNÉVEZ, Patrick, MORVAN, Frédéric, « Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 279-312 ; KERNÉVEZ, Patrick, BOURGÈS, André-Yves, « Généalogie des vicomtes de Léon (XI^e, XII^e et XIII^e siècles) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 2007, p. 157-163 ; TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon*, Paris, Éd. de La Pérenne, 2010, p. 21-22 et p. 230-233.

⁴ KERNÉVEZ, Patrick, MORVAN, Frédéric, « Généalogie des Hervé de Léon... », art. cit., p. 280 ; KERNÉVEZ, Patrick, BOURGÈS, André-Yves, « Généalogie des vicomtes de Léon... », art. cit., p. 163.

⁵ Ces sceaux sont visibles en ligne sur le site des Archives départementales de Loire-Atlantique.

connu par un dessin du XVIII^e siècle, arbore un écu à deux lions passants⁶. La même année, le sceau équestre de Hervé IV seigneur de Léon montre des armes à un lion. Après 1276, les empreintes conservées sont nombreuses mais tardives – une vingtaine réparties de 1327 à 1409 – et ne concernent que la tige cadette et ses ramages, alors que l'émblématique des Léon est déjà fixée⁷.

Six armoriaux recensent les armes de Léon, les recueils universels dits de Navarre (vers 1368-1375), Urfé (vers 1380-1400), Bergshammar (vers 1435-1480)⁸ et Le Breton (vers 1292-1294, augmenté en 1456-1457)⁹, ainsi que deux occasionnels, le *Rôle d'armes de l'ost de Ploërmel en 1294*¹⁰ et l'*Armorial de la Noblesse de Rennes* par Longchamps¹¹. Mais il faut nuancer leur apport : même lorsqu'ils ont intégré des données plus anciennes (Navarre), ils restent des compilations tardives (Urfé, Bergshammar) ou des factices dont les originaux sont perdus (*Rôle d'armes de Ploërmel*, Longchamps). Seul l'*Armorial Le Breton* offre un témoignage solide car datant du début de la décennie 1290, il est contemporain des deux branches du lignage, avant la mort du dernier « jadis visconte de Leon ».

Les prééminences d'église des vicomtes de Rohan, héritiers des seigneurs de Léon, constituent une troisième source non négligeable. L'exceptionnelle maîtresse-vitre armoriée de l'abbatiale de Daoulas (fig. 1), disparue au XVIII^e siècle mais connue grâce au témoignage du chanoine dom Pinson, montrait plusieurs écus de Léon pleins et en alliance¹². Cependant, les prééminences ne doivent être envisagées qu'en appoint et avec précaution, peu d'entre elles étant antérieures à 1400.

Reste la *Chanson d'Aiquin*, épopée en vers et unique chanson de geste bretonne connue, dont la composition est habituellement fixée entre 1170 et 1210, avec une

⁶ Sceau secret d'Hervé IV vicomte de Léon en 1276, gravé dans MORICE, Pierre-Hyacinthe dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1713, t. I, pl. 9, sceau n° LXXXII ; sceau équestre et contre-sceau de Hervé IV seigneur de Léon en 1276, cités dans : *Id.*, *ibid.*, t. I, col. 1039 et 1044, gravés t. I, pl. 10, sceau n° XCIV.

⁷ FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles (vers 1350-1500)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1993, t. II, p. 532-534.

⁸ Sur les armoriaux de Navarre, Urfé et Bergshammar : *Id.*, *ibid.*, t. I, p. XVI-XX, XXX-XXXI.

⁹ Martine Fabre n'a pu consulter l'original de l'armorial Le Breton et omet une mention d'armes pour « Hervi de Lions ». Voir la récente réédition en fac-similé de ce recueil : DE BOOS, Emmanuel, *L'armorial Le Breton*, Paris, Somogy, 2004.

¹⁰ PASTOUREAU, Michel, « L'héraldique bretonne des origines à la guerre de Succession de Bretagne », dans *Id.*, *L'hermine et le sinople, études d'héraldique médiévale*, Paris, Le léopard d'or, 1982, p. 181-208.

¹¹ Sur cet armorial composé vers le milieu du XV^e siècle et connu par un factice de 1669, FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne...*, *op. cit.*, note 7, p. XLVI-XLVII.

¹² Arch. abbaye de Landévennec, ms. 208, PINSON, Louis, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Daoulas*, vers 1700.

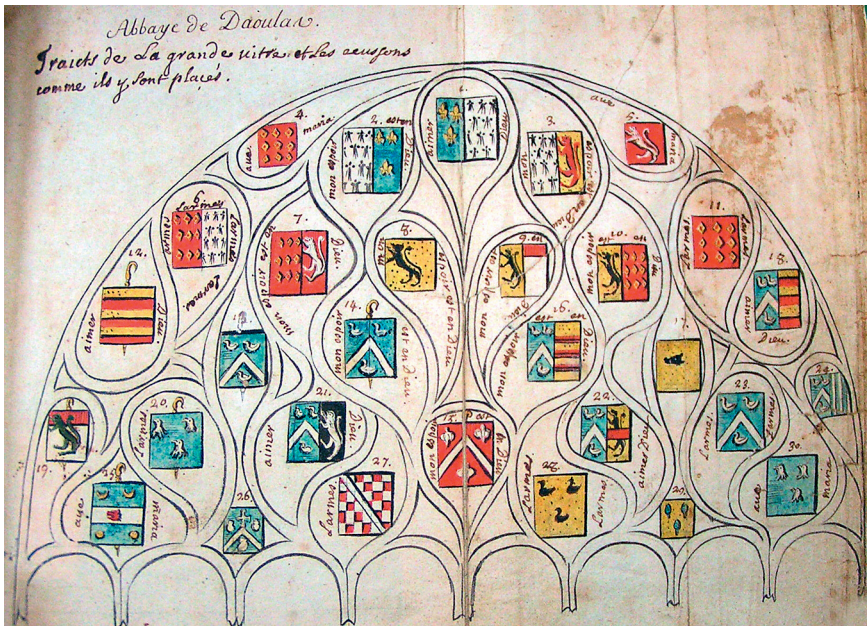


Figure 1 – Dessin de l’ancienne maîtresse-vitre de l’abbatiale de Daoulas réalisé par dom Louis Pinson vers 1700 (Arch. abbaye de Landévennec, ms. 208)

probabilité haute vers 1196-1199. Ce « palimpseste de l’histoire bretonne au IX^e siècle¹³ » a pour trame la lutte du roi Charlemagne, venu secourir l’archevêque de Dol et les barons bretons contre le roi païen Aiquin. Malgré le légendaire, le récit contient de nombreux éléments à caractère historique¹⁴. Les vers 741 et 742 font ainsi référence aux armes d’un membre de la famille de Léon, « Et dom Conayn de Leon le sené/Qui en son escu porte un leon doré », qu’André-Yves Bourgès identifie comme Conan I^{er} de Léon (+ 1231 env.)¹⁵. Hervé Torchet reconnaît en ces vers la plus ancienne mention héraldique pour la tige des vicomtes de Léon et attribue à ces derniers des armes originelles « de gueules au lion d’or » (pl., n° 3), justifiant le choix des émaux – et notamment du gueules (rouge) – par une analyse du groupe héraldique des

¹³ LENOIR, Nicolas, *Étude sur la Chanson d’Aiquin*, Paris, Champion, 2009, p. 91. Sur la *Chanson d’Aiquin*, voir aussi : JOÛON des LONGRAIS, François, *Le Roman d’Aiquin*, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1880 ; CASSARD, Jean-Christophe, « Propositions pour une relecture croisée du *Roman d’Aiquin* », *Cahiers de civilisation médiévale (XI^e-XII^e siècles)*, avril-juin 2002, p. 111.

¹⁴ CASSARD, Jean-Christophe, « Propositions pour une relecture... », art. cit., p. 111

¹⁵ KERNÉVEZ, Patrick, BOURGÈS, André-Yves, « Généalogie des vicomtes de Léon... », art. cit., note 3, p. 180 ; BOURGÈS, André-Yves, *La chanson d’Aiquin et saint Corentin, Hagiohistoriographie médiévale*, 2009, www.andreyvesbourgès.blogspot.com.

écus au lion, portés par certains des hauts feudataires bretons des XII^e-XIII^e siècles¹⁶. Mais avant de se pencher sur le lion des Léon, il faut ici régler un cas gênant, celui de l'énigmatique écu à la fasce de gueules.

« *D'or à une fasce de gueulle comme Penchouët* » :
une forgerie du XVII^e siècle

Dans son *Armorial breton* paru en 1667, premier ouvrage important du genre publié en Bretagne, Guy Le Borgne attribue aux Léon des armes originelles « d'or à la fasce de gueules¹⁷ » (pl., n° 13) qu'il rapproche de celles, identiques, des Penhoët, famille possessionnée depuis au moins le XIII^e siècle en Saint-Thégonnec¹⁸ et « réputée pour l'une des plus anciennes maisons du païs, qui tire son origine des anciens vicomtes et barons de Léon¹⁹ ». À la lecture de Le Borgne, on conclut que les Léon ont adopté le lion après avoir abandonné à leurs cadets de Penhoët des armes primitives à la fasce. L'hypothèse est d'autant plus séduisante qu'elle paraît expliquer la vogue des fascés et du fascé dans l'héraldique léonarde médiévale, et les choix emblématiques de certaines grandes familles, tels les Du Chastel ou les Coëtivy. Posée par le meilleur héraldiste breton de son temps, cette tradition prit valeur de mythe, sans pourtant cesser de paraître suspecte²⁰, faute de preuve pour la corroborer. Avant la Révolution, les historiens mauristes, malgré leur collectage au sein des anciennes archives du duché, n'ont pu alimenter ce dossier, ni aucun érudit après eux : aucun sceau, aucune représentation figurée n'atteste qu'un seul membre de la maison de Léon ait jamais porté « d'or à la fasce de gueules » (pl., n° 3). Les assertions de Le Borgne méritent cependant l'attention, car il est possible que les Penhoët descendent en juveigneurie des Léon, comme semble le suggérer un patrimoine onomastique commun²¹. Du reste, un procès-verbal de prééminences enluminé de 1614 relève dans le couvent des Dominicains de Saint-Pol-de-Léon

¹⁶ TORCHET, Hervé, *Réformation des fougages de 1426, diocèse ou évêché de Léon*, op. cit., note 3, p. 21.

¹⁷ LE BORGNE, Guy, *Armorial Breton*, Rennes, 1667, p. 163 : « Léon depuis érigé en Principauté, porte d'or au lion morné de sable, qui sont les armes d'un juveigneur de Flandres qui épousa l'héritière d'un des anciens vicomtes de Léon, qui portoit avant cette alliance, d'or à une fasce de gueulle comme Penchouët ».

¹⁸ KERNÉVEZ, Patrick, TRAVEL, Guy, « Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 223-257 ; TORCHET, Hervé, *Réformation des fougages de 1426, diocèse ou évêché de Léon...*, op. cit., note 3, p. 249-250.

¹⁹ LE BORGNE, Guy, *Armorial Breton...*, op. cit., note 17, p. 225.

²⁰ En témoigne le prudent propos du chanoine Pinson, à propos des armes de Penhoët : « Ce sont les armes des anciens sires de Penhoët en Taulé, qu'on dit être les anciennes armes des comtes et vicomtes de Léon, sans preuve certaine », Arch. abbaye de Landévennec, ms. 208, fol. 22 (cf. note 12). Bien qu'il ait compulsé les archives des vicomtes de Léon et de Rohan, il apparaît clairement que Pinson n'a jamais vérifié lui-même l'existence de cette fasce.

²¹ KERNÉVEZ, Patrick, TRAVEL, Guy, « Les seigneurs de Penhoët... », art. cit., note 18, p. 225.

une peinture héraldique datable par le style du XIV^e ou du XV^e siècle, montrant les armes mi-parties de Léon – « d'or au lion de sable » – et de Penhoët, attestant une alliance entre les deux maisons²².

Les récentes réflexions de Hervé Torchet sur les groupes héraldiques en Léon, montrent que l'origine de cette fasce est complexe. Acquis au témoignage de la *Chanson d'Aiquin* qui attribue au vicomte Conan de Léon des armes au lion d'or et convaincu que le champ en était de gueules, l'auteur sonde les possibilités de la combinaison or/gueules et s'intéresse à la mystérieuse fasce. Son analyse de la diffusion des fascés et du fascé en Léon démontre l'imbrication de plusieurs sous-groupes influencés par les Du Chastel, les Penhoët, et peut-être les ducs de la maison de Dreux en ce qui concerne l'alliance or/azur, mais « finalement, rien de tout cela ne donne la moindre solidité à l'hypothèse d'un écu ancien de Léon²³ ». Comme Hervé Torchet le rappelle, « la seule preuve un peu tangible » est fournie par les armes de la famille Léon de Tréverret, établie à Pluguffan dans l'évêché de Cornouaille et blasonnant « d'or à la fasce vivrée de gueules » (pl., n° 14). Les Léon de Tréverret seraient alors des juveigneurs de Léon établis en garde de leurs possessions du Quéméné – seigneurie sise dans l'évêché de Cornouaille – qui auraient brisé les armes anciennes en vivant la fasce²⁴. Pourtant, l'homonymie exceptée, aucun lien n'est avéré entre les deux familles. De plus, seuls les Léon de la tige aînée auraient pu éventuellement porter la fasce, ceux de la branche cadette n'ayant pas eu d'autres armes que le lion. Or, le Quéméné fut détenu par les cadets, et aucune prééminence n'y évoque la fasce au contraire du lion, attesté par un aveu de 1682 dans l'église de Plogonnec²⁵. Arrivé à ce point, le raisonnement ne peut aller plus loin.

Il faut donc reformuler le problème. Pourquoi ne pas simplement considérer que Guy Le Borgne s'est trompé ? Le mécanisme de sa pensée serait même assez facile à reconstituer : en cherchant un maillon unissant les Penhoët aux Léon, Guy Le Borgne aura cru le trouver dans les Léon de Tréverret, abusé par leur nom et la ressemblance avec les armes de Penhoët. Même en admettant l'éventualité d'un lien – nullement avéré – entre les trois familles, point n'est besoin d'attribuer une hypo-

²² LE GUENNEC, Louis, *Prééminences de la famille de Maillé-Carman dans l'évêché de Léon en 1614*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1933, p. 33.

²³ TORCHET, Hervé, *Réformation des foyages de 1426, diocèse ou évêché de Léon...*, *op. cit.*, note 3, p. 24.

²⁴ *Id.*, *Réformation des foyages de 1426, diocèse ou évêché de Cornouaille*, Paris, Éd. de La Pérenne, 2001, p. 216.

²⁵ Arch. dép. Loire Atlantique, B 2047. Extrait de l'aveu du 24 décembre 1682 des biens de Névet dans l'évêché de Cornouaille, par Louis du Breil tuteur, pour Henri-Anne de Névet : « [...] Et consistent lesdites préminances d'église d'avoir ses armes en superiorité au cœur et chapelles de ladite église [de Plogonnec] suivant le procez verbal qui en fut fait en mille six centz cinquante [...] lors de la prize de possession dudit fief de Quéméné [...]. Dans la chapelle du costé de l'Évangille [...] en supérieurité d'or au Lyon de sable qui sont les armes de la principauté de Léon appartenante au duc de Rohan [...]. Et dans la chapelle du costé de l'Espître, il n'est fait mansion que des armes de Névet et desdites armes de Léon en superiorité ».

thétique fasce originelle aux Léon : en supposant une filiation Léon/Penhoët, la fasce des Penhoët pourrait résulter d'un changement pur et simple d'armoiries, pratique des plus courantes dès les origines du blason²⁶. Quant aux Léon de Tréverret, ils pourraient descendre de l'alliance Léon/Penhoët en prenant le nom de Léon, et en adoptant les armes de Penhoët brisées par rabatement. Les prétendues armes mythiques des Léon ne sont donc probablement qu'une malheureuse et tardive confusion.

Un faux problème, le lion morné

Il est de norme de dire que les Léon blasonnaient « d'or au lion morné de sable », l'adjectif *morné* signifiant que le lion est dépourvu de langue et de griffe (pl., n° 2). Mais d'où lui vient cette caractéristique peu courante ? En 1667, Guy Le Borgne écrit que « Léon [...] porte d'or au lion morné de sable, qui sont les armes d'un juveigneur de Flandre qui épousa l'héritière d'un des anciens vicomtes de Léon²⁷ », d'où l'on comprend que les Léon auraient adopté le lion de Flandre en le mornant. Mais il n'est aucunement établi aujourd'hui qu'il y eut une alliance directe entre les Léon et les comtes de Flandre. Le mythe n'en est pas moins intéressant, car il atteste l'existence ancienne du lion morné et les interrogations suscitées par son origine. De fait, le lion des Léon est morné sur plusieurs documents médiévaux, des sceaux (les empreintes du vicomte Hervé IV en 1274-1275)²⁸, un armorial (*Rôle d'armes de l'ost de Ploërmel* en 1294, pour Hervé V)²⁹ et des prééminences (lambris de la nef de l'abbatiale de Daoulas, posé sous Jean du Largez, abbé de 1502 à 1520). De telles sources ont dû très tôt contribuer à forger le mythe du lion morné en brisure des Flandre, dont Guy Le Borgne pourrait n'être qu'un rapporteur. Ce lion morné a été diversement interprété. Pour Hervé Torchet, qui attribue des armes « de gueules à un ou deux lions d'or » à la lignée vicomtale, il appartiendrait aux seigneurs de Léon³⁰, constituant alors une brisure. Mais en ce cas, elle serait redondante, s'ajoutant à une première brisure par changement d'émaux : pourquoi cette surbrisure ? Selon d'autres avis, le lion pourrait avoir été morné au XII^e siècle en signe de soumission à Henri II Plantagenêt, après que ce dernier eut sévèrement maté les révoltes réitérées du turbulent Guyomarc'h IV (+ 1179)³¹. Mais cette hypothèse séduisante ne résiste guère à l'analyse : quelques rares cas de diffamation d'armoiries sont certes connus à partir du XIII^e siècle, notamment en mornant un lion, mais ces exceptions

²⁶ Sur les changements d'armoiries au Moyen Âge : MATHIEU, Rémi, *Le système héraldique français*, Paris, Janin, 1946, p. 187-195 ; PASTOUREAU, Michel, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1997, p. 63-64.

²⁷ Voir note 17.

²⁸ Voir note 5.

²⁹ PASTOUREAU, Michel, « L'héraldique bretonne... », dans *Id.*, *L'hermine et le sinople...* *op. cit.*, note 10, p. 207.

³⁰ TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon...*, *op. cit.*, note 3, p. 21.

³¹ Nous devons cette hypothèse à une communication verbale de M. Marc Faujour, qui poursuit un important travail généalogique et héraldique sur certains lignages du Haut-Léon.

relèvent bien plus de la théorie que de la pratique. Considérant qu'il était « presque impossible de contraindre quelqu'un à porter des armoiries destinées à servir de marques infamantes », on imagine mal les Léon se transmettre de telles armes deux siècles durant.

Il faut reformuler le problème en posant la vraie question : aux yeux de ses contemporains, le lion morné avait-il vraiment un sens ? La réponse est non. Il est démontré que la sensibilité à l'image armoriale a beaucoup évolué au Moyen Âge, à mesure que le blason se complexifiait : certains détails sans importance aux XII^e-XIII^e siècles, en ont progressivement acquis jusqu'à focaliser futilement l'attention. C'est le cas des langues et griffes du lion, attributs à peu près dépourvus de sens jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Le reste n'est qu'affaire de style : « L'habitude de peindre d'un émail particulier la langue et les griffes du lion ne s'est imposée qu'assez lentement. Dans l'héraldique primitive, les lions n'ont du reste ni langue ni griffes apparentes. Ces dernières commencent à se montrer dans la seconde moitié du XIII^e siècle, tandis que la langue ne sort qu'au siècle suivant. [...] Il ne s'agit pas là d'attributs héraldiques fondamentaux, et leur présence ne dépend que de la fantaisie ou de la méticulosité de l'artiste ou de l'auteur³² ».

Dès lors, le lion morné des Léon ne résiste plus à l'analyse. Au début du XVI^e siècle, à une époque où le blason se figeait et où se multipliaient les légendes héraldiques, le poinçon armorié du lambris de Daoulas peut probablement être considéré comme un reflet du mythe naissant du lion morné hérité des comtes de Flandre. Vers le milieu du XV^e siècle, à la clé de voûte du porche sud de l'église de La Martyre, la langue du lion est encore bien présente. Sur les sceaux, lions avec ou sans langue cohabitent : sur un sceau de la juridiction de Penzé en 1393, le lion n'a pas de langue, alors qu'il en est pourvu sur une empreinte de 1409 issue d'une autre matrice³³.

Le constat est identique du côté des armoriaux, notamment Navarre, Urfé et Bergshamar. *Le Rôle d'armes de l'ost de Ploërmel* de 1294 donne à Hervé V seigneur de Léon « d'or au lion morné de sable », mais la valeur de ce témoignage doit être beaucoup minorée. Ce recueil n'est connu que par une copie du XVII^e siècle établie par Gaignières, qui pourrait l'avoir complétée en s'aidant d'autres sources, comme semble l'indiquer une mention suspecte des armes du chevalier Alain de Kermavan³⁴. De plus, on croit savoir que l'original consulté par Gaignières était un rôle peint

³² PASTOUREAU, Michel, *Traité d'héraldique...*, *op. cit.*, note 26, p. 142, voir également p. 136-143 et p. 193-196.

³³ Jusqu'au XIV^e siècle, langue et griffes sont souvent absentes et jusqu'à la fin du Moyen Âge, leur représentation reste aléatoire. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner une planche de sceaux chargés d'écus au lion : *Id.*, *ibid.*, p. 194.

³⁴ Le lion d'azur d'Alain de Kermavan est chargé sur l'épaule de la tour roulante des Lesquélen alors que cette figure serait le résultat d'une combinaison de deux autres écus, opérée seulement au XIV^e siècle, TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon...*, *op. cit.* note 3, p. 216.

dont il n'aurait que transcrit les écus³⁵. Or, « pour une même famille, pour un même personnage, on relève des variantes d'un armorial à l'autre [...], certains lions sont armés et pas lampassés, d'autres lampassés et pas armés ; certains sont armés d'un émail et lampassés d'un autre³⁶ ». *L'Armorial Le Breton*, composé entre 1292 et 1294, en donne un parfait exemple : il suffit de parcourir sa récente réédition pour constater que la majorité des lions sont représentés sans langue et/ou sans griffe. Parmi ceux faisant exception : celui de Hervé V, seigneur de Léon, dont une patte est pourvue de trois griffes de gueules³⁷. Les Léon auraient-ils porté un lion de sable armé de gueules ? C'est possible, même si les preuves manquent pour le confirmer. En tous cas, ils n'ont jamais porté de lion intentionnellement morné, puisque cette distinction n'avait pas encore de sens. Mais si le lion n'était pas morné, qui a porté le lion de sable ? Les vicomtes, les seigneurs, ou les deux ?

Les seigneurs de Léon : « d'or au lion de sable »

Les preuves ne manquent pas pour affirmer que les seigneurs de Léon de la tige cadette portaient « d'or au lion de sable ». Il y a d'abord le témoignage de *L'Armorial Le Breton* vers 1292-1294, sur lequel il est inutile de revenir. Il y a aussi celui des prééminences d'église, notamment de la maîtresse-vitre disparue de l'ancien chevet de l'abbatiale de Daoulas, connue par la description du chanoine dom Pinson vers 1700 (fig. 1). En bonne place au centre du tympan figuraient trois écussons « d'or au lion de sable », dont deux parti d'Avaugour, « d'argent au chef de gueules », et de Rohan, « de gueules à neuf macles d'or » : ils appartenaient à Hervé VII seigneur de Léon (+ 1344) et Marguerite d'Avaugour, ainsi qu'à leur fille Jeanne de Léon, épouse de Jean I^{er} de Rohan, et justifiaient la transmission de la seigneurie de Léon aux Rohan. Malgré une précédente union entre Hervé I^{er} seigneur de Léon (+ 1203) et Marguerite de Rohan à la fin du XII^e siècle, les armes de Jeanne de Léon (pl., n° 12) peuvent être identifiées sans confusion grâce au détail de l'inversion des quartiers de l'écu³⁸, qui figure aussi sur son sceau, connu par une empreinte de 1327³⁹. D'autres

³⁵ PASTOUREAU, Michel, « L'héraldique bretonne... », dans *ID., L'hermine et le sinople... op. cit.*, note 10, p. 201.

³⁶ *ID., Traité d'héraldique... op. cit.*, note 26, p. 142.

³⁷ DE BOOS, Emmanuel, *L'armorial Le Breton... op. cit.*, note 9, p. 102. La notice biographique de Hervé V (p. 211) opère une confusion entre la branche aînée et la branche cadette.

³⁸ Dans un écu parti, les armes de l'épouse sont à droite de celles de son époux (en prenant le point de vue du spectateur) or elles sont à gauche, ce qui est anormal. Une telle inversion résulte probablement d'une clause particulière du traité de mariage des deux époux, ou d'un semblable accord, dû au fait que Jeanne était une puissante héritière. Quant à Marguerite de Rohan à la fin du XII^e siècle, elle n'aurait pas pu porter les armes maclées traditionnelles de sa famille, car elles ne furent adoptées que vers 1220 environ, ainsi que l'attestent plusieurs sceaux. Avant cela, les Rohan portaient un lion brisé d'une bordure nébulée, mais il est vrai que ces armes primitives auraient pu être oubliées après plusieurs siècles : MORICE, Pierre-Hyacinthe dom, *Mémoires pour servir de preuves... op. cit.*, note 6, t. I, pl. 3.

³⁹ FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne... op. cit.*, note 7, t. II, p. 533, n° 2316.

prééminences attestent qu'une sœur de Hervé VII, Mahaut de Léon, épouse de Hervé du Pont, portait également « d'or au lion de sable » : les armes du couple figuraient dans les couvents des Cordeliers de Quimper et des Carmes de Pont-l'Abbé⁴⁰ (pl., n° 11). Dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, une autre de leurs sœurs, Amice, et une fille de Hervé VII, Catherine, avaient sur leurs sceaux le lion de Léon allié aux armes de leurs époux, Guillaume Du Chastellier et Henri de Plédran⁴¹. En 1360 et 1369, les empreintes de Guillaume et Jean de Léon d'Hacqueville, d'un ramage cadet issu de Hervé V de Léon, montrent le lion brisé d'une bordure besantée⁴² (pl., n° 6). On le voit, l'héraldique des seigneurs de Léon ne pose aucun problème, du moins après 1276.

Les certitudes s'arrêtent en effet à cette date, à laquelle remonte le plus ancien sceau armorié connu d'un seigneur de Léon, Hervé IV. Il y est représenté chevauchant l'épée haute, portant un écu au lion, le lion également figuré seul au contre-sceau⁴³. Les émaux sont évidemment inconnus mais il n'y a pas à douter, au vu des conclusions précédentes, que l'écu était « d'or au lion de sable ». De là à supposer qu'il avait hérité ces armes de Hervé I, II et III, il n'y a qu'un pas à franchir. Mais ce pas se prend dans un nœud bien serré, l'année 1276. Cette année signe la ruine totale de la branche aînée, après la vente de la vicomté de Léon par Hervé IV vicomte, devenu « Hervé jadis visconte de Léon ». En 1276, son sceau montre un écu chargé de deux lions passants. Comment les interpréter, confrontés au lion unique de Hervé IV seigneur de Léon ? Faut-il supposer que les vicomtes portaient deux lions et les seigneurs un seul ? L'hypothèse aurait le mérite de la simplicité, mais se heurte aux sceaux de 1274-1275 du même vicomte Hervé IV, qui montrent un écu à un seul lion. Dès lors, l'écu aux deux lions ne pourrait-il pas être interprété comme un changement d'armoiries opéré vers 1276 par le « jadis visconte » après la vente de ses dernières terres ? S'étant dépouillé de ses titres et de tout ce qui y était afférent, y compris les armes, il aurait été logique que le vicomte déchu en adopte de nouvelles. En tant qu'ancien chef du lignage et époux de Catherine de Laval, fille de l'héritière de Vitré, « de gueules au lion [parfois contourné] d'argent », le choix d'un écu à deux lions aurait été tout naturel. Sans que ses filles pussent s'y opposer, les armes à un lion que Hervé IV tenait de ses aïeux, auraient pu échoir à son plus proche parent

⁴⁰ Arch. dép. Finistère, 1 E 297, « Procès-verbal des prééminences et droits honorifiques de l'ancienne baronnie du Pont », 26 mai 1684, « La salle du couvent des pères cordeliers de Quimper [...] dans le reffectoire dudit couvent dans la première vistre [...] dans le lieu le plus esminant du jambage de ladite vistre est un autre escusson my party d'or au lion gueule, et d'or au lion sable. [...] Dans le couvent des pères Carmes [...] en la vistre du midy du dortouer est un escusson party Du Pont et d'or au lion sable ».

⁴¹ FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne...*, op. cit., note 7, t. II, p. 532-533, n° 2309-2310.

⁴² *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 532-533, n° 2311, 2315.

⁴³ MORICE, Pierre-Hyacinthe dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., note 6, t. I, pl. 10, sceau n° XCIV. Sur la cotte du cheval, le lion est figuré deux fois, mais il ne faut voir là qu'une répétition du motif, sans signification particulière.

mâle par primogéniture masculine, Hervé IV seigneur de Léon, qui les aurait alors relevées. Le magnifique sceau équestre de ce dernier en 1276 ne symboliserait-il pas l'accession aux pleines armes du lignage ? Pourquoi en effet le seigneur de Léon aurait-il continué à porter les armes de la branche cadette alors que son cousin, en vendant sa vicomté, venait de renoncer à son statut de chef de nom et d'armes ?

Avant 1276, si l'on n'a pas de certitude absolue quant aux armes des seigneurs de Léon, on peut au moins nourrir de fortes présomptions. Les familles descendant ou présumées descendre des seigneurs, portent toutes « d'or au lion de sable » avec une brisure de gueules, un lambel pour les La Palue, une cotice chez les Kerret et les Kerbescat, une fasce pour les Huon, une bordure besantée pour les Léon d'Hacqueville. Le lambel de gueules des La Palue proviendrait de la brisure personnelle de Guyomarc'h de Léon, fils de Hervé I^{er} de Léon⁴⁴ (pl., n° 12). L'ensemble est assez cohérent pour reconnaître un usage propre aux seigneurs de Léon de faire briser leurs cadets par adjonction d'une figure de gueules, ce qui signifie que les Hervéides auraient porté dès l'origine « d'or au lion de sable ». Mais en ce cas, si la combinaison or/sable était utilisée par la tige cadette, quels émaux portaient les vicomtes ?

Les vicomtes de Léon : « de gueules à un (ou deux) lions d'or » ?

Jusqu'à peu, les armes des deux branches de la maison de Léon n'étaient pas différenciées, nobiliaires et armoriaux attribuant aux seigneurs comme aux vicomtes « d'or au lion morné de sable ». Mais selon les récents travaux de Hervé Torchet, ces derniers auraient blasonné « de gueules à un lion d'or » (pl., n° 3) ou « de gueules à deux lions passants d'or » (pl., n° 8). L'auteur fonde son postulat sur les vers déjà évoqués de la *Chanson d'Aiquin* : « Et dom Conayn de Leon le sené/Qui en son escu porte un leon doré ». André-Yves Bourgès reconnaît dans cette mention Conan I^{er} de Léon, vicomte à partir de 1210, mort vers 1231, ce qui l'engage à rajeunir de quelques décennies l'œuvre habituellement datée de la fin du XII^e siècle⁴⁵.

Avant d'examiner en détail l'hypothèse de Hervé Torchet, il faut s'attarder sur la *Chanson d'Aiquin* et la valeur de son témoignage. À l'exception d'André-Yves Bourgès, la critique a estimé que « la mention de l'escu de Dom Conayn de Leon semble essentiellement décorative », vu que « d'une part les descriptions d'armoiries, nombreuses chez les auteurs des deux générations qui suivent Chrétien de Troyes sont presque toujours fictives, et que d'autre part dans les années 1200-25, 18 % des armoiries utilisent la figure du lion⁴⁶ ». Un passage du récit semble accréditer cette approche, où l'évocation du lion en simple motif ornemental fait figure d'artifice littéraire. Il faut pourtant rendre toute sa valeur à l'héraldique dans

⁴⁴ TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon...*, op. cit., note 3, p. 245.

⁴⁵ Voir notes 13-15.

⁴⁶ LENOIR, Nicolas, *Étude sur la Chanson d'Aiquin...*, op. cit., note 13, p. 344.

la *Chanson d'Aiquin*, à l'appui d'une observation inédite : le texte contient non pas une, mais trois mentions d'armoiries formellement attribuables à des seigneurs bretons. En cela, l'œuvre constitue un véritable petit armorial, d'une exceptionnelle précocité. Les armoriaux « véritables » n'apparaissant que dans la seconde moitié du XIII^e siècle⁴⁷, la *Chanson d'Aiquin* peut être considérée comme l'un des plus anciens armoriaux marginaux qui soient.

Outre la mention de l'écu au lion des Léon, il faut évoquer le vers 473, se rapportant à un nommé Ripé, marquis de Dol⁴⁸ : « Brandist la lance o gonfanon treslis ». L'adjectif *treslis* (treillissé), également traduit par l'épithète « à carreaux⁴⁹ », ne peut ici que désigner les anciennes armoiries de la maison de Dol, un losangé fuselé ou un fretté (pl., n° 15). Le sceau d'Yseult de Dol en 1183⁵⁰, « le plus ancien sceau féminin français nettement armorié⁵¹ », montre un « fretté surmonté d'un chef ». Les Dol ayant abandonné dès avant 1200 leur losangé/fretté pour l'« écartelé d'argent et de gueules » des Combourg (pl., n° 16), après le mariage vers 1167 de Yseult avec Arsculpe de Soligné sire de Combourg⁵², la tentation est grande de conforter la datation du récit avant la fin du XII^e siècle⁵³.

Une deuxième mention héraldique est contenue aux vers 68-69 : « Thehart de Rennes qui portoit ung dragon/En son escu vermail comme leyon » (Thehart de Rennes qui portait dans son écu rouge un dragon en guise de lion)⁵⁴, c'est-à-dire

⁴⁷ En introduction aux armoriaux médiévaux et leur typologie, PASTOUREAU, Michel, *Traité d'héraldique...*, *op. cit.*, note 26, p. 223-226.

⁴⁸ Les critiques s'accordent pour voir en Ripé un membre de la famille de Dol. Le fait qu'il soit inconnu des généalogies ne doit pas surprendre : les noms des figurants de la *Chanson d'Aiquin* sont généralement fictifs ou légendaires. Sur un plan étymologique, *Ripé* pourrait découler de *Erispoë*, roi breton du IX^e siècle.

⁴⁹ LOZAC'HMEUR, Jean-Claude, OVAZZA, Maud, *La Chanson d'Aiquin*, Paris, Picollec, 1985, p. 70.

⁵⁰ Le sceau d'Yseult de Dol a été reproduit par MORICE, Pierre-Hyacinthe dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, note 6, t. 1, pl. 2, sceau n° IX. Il faut selon nous s'interroger sur ce chef au-dessus du fretté : ne s'agirait-il pas simplement d'un vide au-dessus de l'écu ?

⁵¹ PASTOUREAU, Michel, *Traité d'héraldique...*, *op. cit.*, note 26, p. 47.

⁵² En témoignent deux sceaux de Jean de Dol, fils d'Arsculpe de Soligné et d'Yseult de Dol, où Jean porte l'écartelé de son père, brisé d'une bordure chargée de merlettes. Après lui, les Dol ne portent plus que l'écartelé. MORICE, Pierre-Hyacinthe dom, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, note 6, t. 1, col. 769, pl. 2, sceau n° IX.

⁵³ On se gardera cependant de se montrer catégorique, une branche de la famille de Dinan portant également un écu losangé au XIII^e siècle. Il est du reste hasardeux de vouloir fixer la datation de l'œuvre sur la seule foi de mentions héraldiques.

⁵⁴ Ces vers ont parfois été improprement traduits, provoquant une perte de sens par suite de l'inversion des émaux. Ainsi, LOZAC'HMEUR, Jean-Claude, OVAZZA, Maud, *La Chanson d'Aiquin...*, *op. cit.*, note 49, p. 51 : « Thehart de Rennes qui portait sur son écu un dragon vermeil en guise de lion ». Il faut suivre l'interprétation de LENOIR, Nicolas, *Étude sur la Chanson d'Aiquin...*, *op. cit.*, note 13, p. 344 : « le dragon que porte, sur son écu vermeil, Thehart de Rennes au v. 68 ».

« de gueules au dragon d'argent ». Dans un récit composé à Dol ou dans le proche milieu dolois, qui soutient les prétentions archiépiscopales de son prélat, ce sont à coup sûr les armoiries symboliques des évêques de Dol, connues par l'armorial de L'Argentaye aux environs de 1500⁵⁵ : « L'evesque de Doule porte de gueules au serpent volant d'argent⁵⁶ ». Mais ces armes en révèlent d'autres en filigrane : l'écu de Thehart de Rennes rappelle beaucoup celui des sires de Vitré, ramage des comtes de Rennes, qui blasonnent « de gueules au lion [parfois contourné] d'argent ». Il est probable que sous le personnage de Thehart se cache un seigneur de Vitré, aux armes duquel auraient été substituées celles des évêques de la cité, extrêmement semblables : les deux écus, celui au lion et celui au dragon « comme leyon » présentent le même schéma de composition (une seule grande figure animalière) et combinent des émaux identiques. Sous l'apparence d'une figure neutre de légende, Thehart de Rennes, le copiste du Moyen Âge aurait ainsi astucieusement fixé deux identités, celle bien réelle d'un seigneur de Vitré, et celle symbolique des évêques de Dol, la confusion s'opérant grâce à un subtil trait d'union héraldique. Quant au nom « Thehart de Rennes », il est à peine voilé : si Rennes évoque les comtes de Rennes⁵⁷, ancêtres des Vitré, Thehart rime avec Thouars. Sans tomber dans le piège grossier de l'identification à tout prix, on ne peut s'empêcher de songer à André III de Vitré (1180-1250 env.), époux en 1212 de Catherine de Thouars, fille de Guy de Thouars et de la duchesse Constance, qui reçut en dot la forêt de Rennes⁵⁸. La sœur d'André a épousé Jean III de Dol, et son père André II avait convolé en secondes noces vers 1189 avec une fille de Guyomarc'h IV, vicomte de Léon⁵⁹, le père de Conan de Léon. Sans nullement la sur-interpréter, on

⁵⁵ Voir note 11.

⁵⁶ FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne...*, *op. cit.*, note 7, t. I, p. 205, n° 854 ; *Id.*, « Représentation emblématique des évêchés bretons au Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 165-180, et particulièrement p. 170-173.

⁵⁷ Hervé Torchet suppose l'existence d'une forme d'emblématique pré-héraldique dans l'ancienne maison de Rennes vers les XI^e-XII^e siècles, centrée autour de la couleur rouge et du lion, qui se serait ensuite véhiculée à ses descendants, notamment les sires de Vitré : ARGENTRÉ, Bertrand d', *L'histoire de Bretagne*, adapté par Hervé TORCHET, Paris, La Pérenne, 2006, p. 26-27. Cette théorie séduisante mais difficile à démontrer (on ne sait à peu près rien de l'emblématique proto-héraldique en Bretagne ou ailleurs), mérite néanmoins d'être rapprochée de l'évocation des armes de la figure de Thehart de Rennes dans la *Chanson d'Aiquin*. Sur les temps pré-héraldiques et la genèse des armoiries, PASTOUREAU, Michel, « L'apparition des armoiries en Occident : état du problème », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CXXXIV, 1976, p. 281-300 ; *Id.*, « La genèse des armoiries, emblématique féodale ou emblématique familiale », *Cahiers d'héraldique*, t. IV, 1982, p. 25-37.

⁵⁸ MORICE, Pierre-Hyacinthe dom, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 2 vol., Paris, 1701, t. I, p. 137-138.

⁵⁹ KERNÉVEZ, Patrick, BOURGÈS, André-Yves, « Généalogie des vicomtes de Léon... », *art. cit.*, note 3, p. 121.

voit bien que la *Chanson d'Aiquin*, témoignage héraldique de premier plan, mérite d'être citée en bonne place dans le dossier emblématique des Léon⁶⁰.

Suffit-elle à justifier l'attribution aux vicomtes de Léon d'armes « de gueules à un ou deux lions d'or », différenciées de celles des Hervéides, « d'or à un lion de sable » ? Plusieurs éléments semblent donner du poids à l'hypothèse. Il faut d'abord remarquer, à l'instar de Hervé Torché, la rareté de l'alliance or/sable dans l'évêché de Léon, au contraire de la combinaison or/gueules, très fréquente⁶¹. Quant au lion d'or, il est justement la figure héraldique des Plantagenêts, voisins ô combien puissants, maîtres du duché et suzerains des Léon jusqu'à la fin du XII^e siècle. L'argument de la vogue des couleurs semble ainsi rejoindre celui d'un choix d'armes politiques. L'hypothèse semble renforcée par les liens de sang qui unissaient les Léon aux rois d'Angleterre, par le mariage du vicomte Hervé II (+ 1169 env.) avec une fille adultérine d'Étienne de Blois, élu roi en 1135, mort en 1154. Sur le contre-sceau de Hervé IV en 1276, les deux lions passants ressemblent beaucoup aux léopards d'Angleterre. Enfin, il faut rappeler qu'avant Pierre Mauclerc, presque tous les lignages issus des maisons régnantes de Bretagne portaient du gueules dans leurs armes, et plusieurs d'entre eux, un ou deux lions, ce qui paraît attester un groupe héraldique structuré⁶², auxquels les Léon auraient pu adhérer. Supposer aux vicomtes de Léon un lion d'or en champ de gueules, seul ou redoublé, semble donc cohérent : vers 1200, un tel emblème aurait eu une signification politique, familiale, bretonne et de surcroît, aurait été à la mode !

Un élément capital manque cependant pour sceller l'hypothèse : une preuve. Un tombeau, un armorial et plusieurs verrières révèlent opportunément des écussons combinant un ou deux lions, et le gueules. L'un d'entre eux fournirait-il la preuve espérée ?

Il y a d'abord le splendide tombeau, dans l'ancienne abbaye de Villeneuve près de Nantes, d'une fille cadette d'André III de Vitré, Eustachie, épouse en 1269 d'Olivier de Machecoul, décédée en 1288. Cette œuvre depuis longtemps disparue est connue grâce à une reproduction en couleurs de la fin du XVII^e siècle, issue de la célèbre collection Gaignières⁶³. Le soubassement du gisant était décoré d'une quarantaine

⁶⁰ Nous publierons prochainement un article sur la *Chanson d'Aiquin* et son témoignage pour l'héraldique bretonne, ainsi que sur l'armorial médiéval Le Breton, dans lequel les armoiries de plusieurs familles nobles du duché n'ont pas encore été identifiées à ce jour.

⁶¹ TORCHÉ, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon...*, op. cit., note 3, p. 21-22.

⁶² Voir note 57.

⁶³ Une reproduction en couleurs est publiée dans CROIX, Alain (dir.), *La Bretagne d'après l'Itinéraire de monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2006, p. 832.

de médaillons armoriés en émail aux armes de la parentèle de la défunte, dont plusieurs « de gueules à un lion d'or », « de gueules à deux lions passants d'or » et « de gueules à deux lions passants d'or, à la cotice d'azur brochante » (pl., n° 10). Sachant qu'une fille du vicomte Guyomarc'h IV avait épousé André II de Vitré, le grand-père d'Eustachie, on aimerait supposer que l'un de ces écus est le sien. Une rapide analyse suffit à s'en dissuader. Les armes « de gueules à deux lions d'or » appartiennent à Thomasse de La Guerche, la mère d'Eustachie, qui convola en secondes noces avec Guy VII de Laval, le mari de sa demi-sœur défunte⁶⁴. Les mêmes armes brisées d'une cotice sont à Thibaut de Pouancé, issu d'une branche cadette de La Guerche, alors évêque de Dol (1280-1301)⁶⁵ (pl., n° 10). Quant aux écus « de gueules au lion d'or », où l'or n'a pas une teinte très soutenue, ils ne peuvent appartenir qu'aux Vitré, dont les armes seraient autrement absentes, ce qui est évidemment inconcevable. Il faut alors conclure à une erreur de représentation des émaux, due à l'ancienneté du tombeau, ou à une maladresse : plusieurs écus ont leurs couleurs inversées, ce qui atteste la rapidité d'exécution et le manque de fiabilité du dessin.

Il y a encore l'*Armorial Le Breton*, dans lequel de nombreuses armoiries ne sont toujours pas identifiées, malgré la récente étude dont ce recueil a fait l'objet. Composé vers 1292-1294, il est contemporain du dernier « jadis visconte » Hervé IV, mort vers 1300, dont le contre-sceau de 1276 montre deux lions passants. Au bas de la cinquantième page du recueil, une rangée de quatre écus n'a pas été identifiée. Le fait qu'ils soient encadrés par les armoiries de seigneurs bretons aurait pourtant dû éveiller les soupçons quant à leur origine⁶⁶. Tous appartiennent à des familles de la petite noblesse léonarde ou trégorroise. On reconnaît les armes des Foucault, d'un cadet des Du Dresnay, et d'un cadet de Cosquerguen, Keraminou, Kerhalloc ou Kergoz. Le dernier écu, « d'or à deux lions passants de gueules » (pl., n° 9), pourrait-il être celui de Hervé ? Certainement non : il appartient plutôt aux Habasque, petit lignage noble de Plougasnou, qui porte de telles armes⁶⁷. On relève « Hervé Le Habasc dans la comptabilité ducale à Morlaix de 1289 à 1306 au moins⁶⁸ », qui pourrait bien être le possesseur de cet écu.

Reste le témoignage des prééminences, surtout celui des verrières de Daoulas et de La Roche-Maurice, qui montraient des armes « de gueules au lion d'argent ». Seraient-ce enfin les armes des vicomtes de Léon ?

⁶⁴ BERTRAND DE BROUSSILLON, Arthur, *La maison de Laval*, 5 vol., Paris, Picard, 1893-1903, t. II, 1898, p. 6-7

⁶⁵ LARTIGUE, Jean-Jacques, *Armorial de l'épiscopat français*, Paris, Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, 2002, p. 303, n° 4401.

⁶⁶ DE BOOS, Emmanuel, *L'armorial Le Breton...*, op. cit., note 9, p. 106, 217.

⁶⁷ Voir note 60.

⁶⁸ TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon...*, op. cit., note 24, p. 188.

*Les maîtresses-vitres de l'abbatiale de Daoulas
et de l'église de La Roche-Maurice*

La maîtresse-vitre disparue de l'ancien chevet gothique de l'abbatiale de Daoulas, connue par les dessins et la description de dom Pinson vers 1700, fut l'une des œuvres les plus importantes de l'histoire de l'art du vitrail en Finistère. Haute de vingt-quatre pieds (7,8 mètres) sur seize de large (5,2 mètres) et constituée de huit lancettes surmontées d'un tympan orné de trente ajours flamboyants, c'était « l'une des plus belles vitres que l'on puisse voir et sans contredit l'ouvrage le plus fini de toute l'abbaye ». Décorée d'un cycle de la Passion, elle fut probablement exécutée par l'atelier quimpérois Le Sodec dans les années 1530⁶⁹, comme l'attestait la représentation en priant de l'abbé Charles Jégou (1520-1535), ses armes et celles de son successeur Olivier du Chastel (1535-1550)⁷⁰. Les trente flammes du tympan étaient toutes ornées d'écus, l'ensemble constituant un véritable florilège héraldique. On trouvait en éminence les armes du roi, puis celles des fondateurs de l'abbaye, les Léon et leurs successeurs les Rohan, celles des abbés de Daoulas, et enfin les armes de quelques familles locales. Au plus haut de la verrière, à l'égal des armes de Rohan, au-dessus de celles des seigneurs de Léon, était un écu « de gueules au lion d'argent » (pl., n°4), que coiffait tout juste celui du roi. Si haut placées, aurait-il pu s'agir des armes des vicomtes de Léon, en souvenir de leur fondation de l'abbaye entre 1167 et 1173 ? On pourrait le supposer, le même écu se retrouvant en bonne place dans la verrière de l'église de La Roche-Maurice, où les Léon avaient un puissant château. Le tout mérite un examen serré.

Si la datation de la verrière ne fait pas mystère, non plus que l'ordonnance des prééminences, on reste en revanche dérouté en constatant que les écus appartenaient à des personnages ayant vécu sur une amplitude de plus de deux siècles. Les plus anciennes armes étaient celles de Hervé VII de Léon (+ 1344) et de sa seconde épouse Marguerite d'Avaugour, les plus récentes celles de l'abbé Olivier du Chastel (+ 1550). Comment expliquer un tel écart, et justifier l'énigmatique lion d'argent en champ de gueules ? La seule solution passe par une approche nouvelle : la maîtresse-vitre de Daoulas, posée vers 1530, reprend en filigrane les prééminences d'une verrière plus ancienne, datable de la décennie 1440, qu'elle a remplacée.

Dès lors, tout devient clair. Dans une vitre des années 1440, à la place des armes de France, était l'écu d'hermines du duc François I^{er} (1442-1450), formellement identifié au-dessous par les armes de sa mère Jeanne de France (+ 1433) et surtout

⁶⁹ Sur l'atelier quimpérois Le Sodec : GATOUILLAT, Françoise, HÉROLD, Michel, *Corpus Vitrearum. Les vitraux de Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 41-43

⁷⁰ Sur les abbés de Daoulas, malgré quelques erreurs, voir LEVOT, Prosper, « Daoulas et son abbaye », *Bulletin de la Société académique de Brest*, Brest, t. III, 1875, p. 167-176.

de sa femme Isabeau d'Écosse⁷¹, épousée l'année de son accession au trône. On comprend alors l'absence d'armes d'alliance pour les Rohan après la décennie 1440, sans cela incompréhensible sur une verrière des années 1530. On comprend également la multiplication envahissante des armes de l'abbé Guy Maufuric de Lezuzan (1441-1468) et de sa parentèle. Dans cette première verrière, l'écu « de gueules au lion d'argent » (pl., n° 4) ne pouvait appartenir qu'à une seule personne : Beatrix de Clisson, femme d'Alain VIII de Rohan (+ 1429 env.), mère d'Alain IX, décédée en 1448, dont les armes étaient représentées pleines et mi-parties de celles de son époux. Ces mêmes armes figuraient dans de nombreuses églises en Bretagne : outre Daoulas, on les trouvait aussi à la cathédrale de Saint-Brieuc⁷² et au couvent de Cuburien près de Morlaix. Elles existent toujours à La Roche-Maurice et dans la chapelle Saint-Gobrien à Saint-Servan-Sur-Oust⁷³, dans le Morbihan.

Ces écussons occupaient donc une verrière posée entre 1442 et 1448 par Alain IX de Rohan et sa mère Beatrix de Clisson. Les conséquences sont importantes pour dater la marche du chantier du chevet gothique disparu : l'accession à la chaire abbatiale pour Guy Maufuric, et au trône ducal pour François I^{er}, marquent le début d'une campagne de vitrage dans le chevet. On peut alors situer l'achèvement du gros œuvre dans la décennie précédente. On connaît par ailleurs l'installation des « menuiseries du chœur, stalles, clôtures, lambris par les soins de l'abbé Maufuric⁷⁴. Le chevet de Daoulas témoignait alors de la vitalité artistique dans la région sous les règnes de Jean V et de ses fils, et mérite d'être cité parmi les autres grands chantiers du temps, la cathédrale et l'église du Kreisker en Saint-Pol-de-Léon, ou la basilique du Folgoët. On peut imaginer l'architecture de la première verrière, en citant en comparaison celle de la chapelle Notre-Dame de La Houssaye près de Pontivy, strictement contemporaine. Plus tard, dans la décennie 1530, à l'issue de travaux

⁷¹ Ce « mi-parti de France et d'Écosse » a été improprement attribué à Jean III du Pont (+ 1508), « d'or au lion de gueules » et à son épouse Catherine de Brosse, dont la famille porta abusivement les hermines de Bretagne au début du XVI^e siècle : TORCHET, Hervé, *Réformation des foyages de 1426, diocèse ou évêché de Cornouaille...*, op. cit., note 24, p. 19. Mais sur les armes du couple, les quartiers étaient inversés, comme l'atteste un écu dans la maîtresse-vitre de l'église de Penmarc'h. En outre, on ne s'expliquerait pas la présence de l'intersigne du baron du Pont si loin de ses fiefs, même en considérant l'hypothèse d'ailleurs malmenée, d'une ancienne suzeraineté sur le Quémenet. Enfin, Jean III du Pont est mort plus de vingt ans avant la pose de la verrière. À Daoulas, l'absence du trescheur contre-fleurdelysé de gueules autour du lion dans les armes d'Écosse ne doit pas surprendre : ce détail a pu être omis par dom Pinson, ou lors de la pose de la verrière définitive dans la décennie 1530.

⁷² On permettra de renvoyer à BROUCKE, Paul-François, *Architecture et emblématique dans les cathédrales de Bretagne : Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier*, dactyl., mémoire de master 2 d'histoire de l'art médiéval, Yves Gallet (dir.), université de Bretagne occidentale, Brest, 2012, à paraître.

⁷³ Sur cette verrière, GATOULLAT, Françoise, HÉROLD, Michel, *Corpus Vitrearum. Les vitraux de Bretagne...*, op. cit., note 69, p. 324

⁷⁴ CAMUS, Marie-Thérèse, « Daoulas, église Notre-Dame », *Congrès archéologique de France, 165^e session, 2007, Finistère*, Paris, Société française d'archéologie, 2009, p. 103.

menés sous l'abbé Charles Jégou, on décida de remplacer la verrière, que l'on devait alors juger démodée. On détruisit l'ancienne baie, pour y reconstruire celle que dom Pinson a immortalisée. On se contenta de reprendre les prééminences antérieures, en les actualisant des armes du roi et de celles des derniers abbés. Comme une double page collée, la maîtresse-vitre de Daoulas superposait deux verrières distantes de près d'un siècle.

Le scénario fut identique à l'église de La Roche-Maurice : au tympan de la maîtresse-vitre, l'analyse des prééminences révèle la pose d'un premier vitrage dans les années 1440 par Alain IX de Rohan et sa mère, remplacé et réactualisé vers 1539, millésime écrit sur la baie⁷⁵.

Plusieurs écussons permettent de déduire la pose de la première verrière entre 1443 et 1448 : on relève les armes en alliance d'une tante et de deux enfants d'Alain IX, Alain de Rohan, époux en 1443 de Yolande de Laval dame de Vitré, et Marguerite, épouse de Jean d'Orléans (précédemment fiancé à sa sœur aînée). Tout porte à fixer le *terminus* de la commande vers 1450 au plus tard : la mort de Beatrix de Clisson en 1448, celle d'Alain de Rohan l'année suivante, et en 1450 de Marguerite de Bretagne, première épouse d'Alain IX, dont les deux alliances postérieures sont absentes, constituent des preuves suffisantes. La verrière n'aurait pu être posée avant 1443, année du mariage d'Alain de Rohan et Yolande de Laval, dont les armes sont en alliance.

Un siècle plus tard, une nouvelle verrière fut commandée à l'atelier Le Sodec : on y restaura les prééminences qui figuraient dans l'ancienne baie, en ajoutant les armes des vicomtes de Rohan depuis Alain IX. On trouve ainsi les armes en alliance de Jean II de Rohan (+ 1516) et de ses trois épouses, de sa fille Anne et de son mari Pierre de Rohan-Gyé (+ 1525), à qui échut la vicomté de Rohan. Il y a enfin les armes des donateurs, René I^{er} de Rohan, fils des précédents, de son épouse Isabelle d'Albret, et du père de cette dernière, Jean II d'Albret. La première verrière vers 1443-1448 a le mérite de signaler une campagne de vitrage dans l'ancienne église de La Roche-Maurice, dont on ignore à peu près tout par ailleurs. Sachant que le château voisin fut partiellement reconstruit au xv^e siècle, on se plaît à imaginer l'activité architecturale et artistique qui régnait à La Roche dans le deuxième quart du xv^e siècle⁷⁶.

⁷⁵ En collaboration avec notre ami Michel Mauguin, nous avons publié en 2006 un article sur le tympan héraldique de la maîtresse-vitre de l'église de La Roche-Maurice et ses quatorze écus. Nous supposions alors que les armes « de gueules au lion d'argent » avaient pu appartenir aux seigneurs de Léon en brisant par changement d'émaux. Nous pouvons maintenant affirmer que cette hypothèse est erronée. L'identification des autres prééminences des Rohan reste valable au demeurant, BROUCKE, Paul-François, MAUGUIN, Michel, « Les prééminences armoriées des Rohan au tympan de la maîtresse-vitre de l'église de La Roche-Maurice », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 187-197.

⁷⁶ Sur cette forteresse, MARTINEAU, Jocelyn, KERNÉVEZ, « Le château de La Roche-Maurice », *Congrès archéologique de France, 165^e session, 2007, Finistère*, Paris, Société française d'archéologie, 2009, p. 151-166.

Les prééminences des maîtresse-vitres des églises de Daoulas et La Roche-Maurice se révèlent très instructives sur l'histoire de ces monuments. Mais elles n'apprennent rien sur les anciennes armes des vicomtes de Léon. N'est-ce pas l'indice qu'il faut douter de la pertinence d'un hypothétique écu « de gueules à un ou deux lions d'or ou d'argent » ?

Les vicomtes de Léon : « d'or au lion de sable »

De nombreux éléments rabattent la crédibilité de l'hypothèse. Comment en effet les vicomtes de Léon auraient-ils blasonné « de gueules à deux lions passants d'or » (pl., n°8) quand ces armes étaient déjà portées par les vicomtes de Poher (pl., n°7) ? Même en imaginant des liens de sang entre les deux lignées, on ne peut leur attribuer des armes strictement identiques.

Reste le « de gueules au lion d'or », dont la justification est plus friable qu'il y paraît. Il faut en réexaminer les différents arguments, en commençant par le témoignage de la *Chanson d'Aiquin*.

Est-il fiable ? Il n'y a pas à douter du « leon ». Mais rien n'atteste que « Dom Conayn » soit bien Conan de Léon : aucune autre figure dans l'œuvre ne se rapporte à un personnage véritable. De plus, Conan ne devint vicomte que vers 1210, une date que la plupart des spécialistes jugent trop tardive pour la composition de l'œuvre. Avant cela, il avait un frère aîné, décédé en 1208 : comme cadet, il aurait pu briser par changement d'émaux. L'émail du lion n'est pas plus assuré : les vers 732 à 926 finissant par des rimes en « é », le « leon de Conayn le Sené » ne pouvait guère être que « doré », ce qui indiquerait une simple licence poétique. Il n'est pas impossible non plus que le vers 742 ait été déformé par un copiste distrait, « Qui en son escu porte un leon doré » pouvant résulter d'une confusion sur un vers « Qui porte un leon en son escu doré ».

Au XII^e siècle, la piste des Plantagenêts ne justifie pas plus le choix du lion que celui d'émaux or/gueules : « nous ignorons quelles ont été les armes véritables d'Henri II, si tant est qu'il en ait porté. Nous connaissons celles de son fils et successeur Richard Cœur de Lion (deux lions rampants affrontés puis trois léopards) ; nous avons quelque idée de qu'ont pu être celles de son père Geoffroi Plantagenêt (*d'azur à six lionceaux d'or* ; pl., n° 16) ; mais les hypothèses concernant les siennes restent bien fragiles. Portait-il un écu *de gueules au lion d'or*, ancêtre de l'écu *de gueules à trois léopards d'or* des rois d'Angleterre ? Rien n'est moins sûr⁷⁷ ». Du reste, connaissant le caractère turbulent des vicomtes de Léon, il serait surprenant qu'ils aient adopté des armes directement inspirées de celles de leur ennemi.

⁷⁷ PASTOUREAU, Michel, « Les armoiries de Tristan dans la littérature et l'iconographie médiévale », dans *L'hermine et le sinople...*, op. cit., note 10, p. 282-283.

Dans la même veine, rattacher les armes des vicomtes de Léon à un groupe héraldique originel héritier d'une emblématique pré-armoriale de l'ancienne maison de Rennes n'est pas sans risque. En effet, le lion est si à la mode qu'il orne environ 60 % des armoiries animalières vers 1200, et 15 % de l'ensemble des armoiries médiévales⁷⁸. Un tel engouement doit inciter à une grande prudence quant aux tentatives d'interprétation. Et s'il est précisément un cas où il semble inutile de chercher une signification au lion, c'est celui des Léon, pour lesquels cette figure est évidemment parlante.

Reste l'argument de la vogue de l'or et du gueules. A-t-il plus de valeur ? Il est permis d'en douter. Les sceaux révèlent de nombreuses armoiries dès 1130-1160, mais avant 1250, on ne connaît les émaux que d'une poignée d'entre elles. Il faut attendre la fin du XIII^e siècle et surtout les deux siècles suivants pour bénéficier du témoignage solide des armoriaux et des prééminences. N'y a-t-il pas un risque à déduire à l'aveuglette les couleurs d'armes du XII^e siècle, quand elles ne sont connues que de sources parfois postérieures de plus de deux siècles ? Rien ne permet d'affirmer que les émaux se sont transmis sur une si longue période, d'autant que l'usage aux premiers temps du blason baigne largement dans le flou : « ce n'est qu'au long du XIII^e siècle que l'héraldique occidentale s'est définitivement organisée⁷⁹ ». Et s'il est exact que le gueules est de loin l'émail le plus à la mode dans l'héraldique des origines, les autres émaux, quoique moins en vogue, n'en sont pas pour autant absents.

Il faut à nouveau retourner le problème, en revenant à des positions plus traditionnelles : pourquoi ne pas imaginer que les vicomtes de Léon, à l'instar des seigneurs leurs cousins, ont porté « d'or à un ou deux lions de sable » ? Le choix des émaux or/sable trouverait là une justification historique ancrée dans une tradition immémoriale. Il a été vu plus haut que Guy Le Borgne écrivait en 1667 que « Léon porte d'or au lion morné de sable, qui sont les armes d'un juveigneur de Flandre, qui épousa l'héritière d'un des anciens vicomtes de Léon ». S'il n'y eut aucun mariage avéré entre les vicomtes de Léon et les comtes de Flandre, en revanche, il y a bien un lien entre les Léon et un juveigneur de Flandre au XII^e siècle. Hervé II vicomte de Léon (+ 1169 env.) épousa une fille adultérine du roi d'Angleterre Étienne, dont une autre fille épousa vers 1160 Mathieu d'Alsace (+ 1173), second fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre (+ 1168)⁸⁰ : le vicomte Hervé II de Léon était donc le beau-frère d'un juveigneur de Flandre. De 1135 à 1154, une guerre opposa Étienne à la fille du défunt roi Henri I^{er}, Mathilde, qui prétendait également au trône. Henri Plantagenêt (1154-1189), fils de Mathilde, succéda finalement au roi Étienne. Du

⁷⁸ *Id.*, « Le bestiaire héraldique au Moyen Âge », dans *L'hermine et le sinople...*, *op. cit.*, note 10, p. 108.

⁷⁹ *Id.*, *Traité d'héraldique...*, note 26, p. 58.

⁸⁰ ANSELME de SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, Paris, 1725, t. II, p. 721-722.

temps de la lutte contre Mathilde, Hervé II de Léon se rendit en Angleterre pour soutenir son beau-père et plus tard, en Bretagne, continua à s'opposer à Henri II⁸¹. Son beau-frère Mathieu d'Alsace fit de même : « à cause de sa femme, il fit la guerre à Henri II, [...] y fut blessé à mort l'an 1173⁸² ». On peut dès lors suspecter une proximité d'intérêt entre les deux hommes, qui aurait pu décider Hervé II à adopter un écu inspiré de celui des comtes de Flandre, dont les armes « d'or au lion de sable, parfois armé et lampassé de gueules » (pl., n° 1) sont connues dès 1169 par un sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre et frère aîné de Mathieu⁸³. Le choix d'un tel écu pourrait être interprété comme une réaction face aux Plantagenêts, assorti d'un signal politique fort. On s'expliquerait alors pourquoi les armes de Léon montrent du sable dans une région qui donne la préférence au gueules. Les *Lais* de Marie de France, qu'on a récemment proposé d'identifier comme la femme de Mathieu d'Alsace, confortent cette hypothèse, en mentionnant un certain « Guigemar », fils du sire de « Liün », qui « En Flandres, vait pur sun pris querre/La out tuz jurs estrif e guerre⁸⁴ » (« en quête de renommée, aurait gagné la Flandre où il y avait toujours batailles et guerres ». S'agirait-il de Guyomarc'h IV, fils de Hervé II, neveu de Mathieu ?

Reste à connaître le nombre de lions sur l'écu des vicomtes : un ou deux ? À l'appui du contre-sceau de 1276, on pourrait être tenté d'interpréter un ancien sceau de l'abbaye de Daoulas, montrant deux lions adossés sous un édicule gothique chargé d'une vierge⁸⁵, en faveur de la deuxième option. Mais ces lions ne constituent sans doute qu'un motif décoratif. Les prééminences apportent des éléments plus solides, en faveur du lion seul : un aveu de 1677⁸⁶ atteste dans une verrière de la nef de la cathédrale de Quimper les armes en alliance de Guillaume I^{er} de Plœuc et de Constance de Léon, sœur du vicomte Hervé IV, dont l'union daterait de 1270⁸⁷. Cependant,

⁸¹ KERNÉVEZ, Patrick, BOURGÈS, André-Yves, « Généalogie des vicomtes de Léon... », note 3, p. 169-172.

⁸² ANSELME de SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique...*, *op. cit.*, note 80, p. 721-722.

⁸³ ROMAN, Joseph, *Manuel de sigillographie française*, Paris, Picard, 1912, p. 314, pl. VIII.

⁸⁴ KERNÉVEZ, Patrick, BOURGÈS, André-Yves, « Généalogie des vicomtes de Léon... », art. cit., note 3, p. 166 ; HARF-LANCNER, Laurence, *Lais de Marie de France*, Paris, Librairie générale de France, 1992, p. 28.

⁸⁵ Ce sceau est reproduit dans GAZEAU, Francis, *Daoulas et son « abbaïe »*, Daoulas, Centre culturel de l'abbaye de Daoulas, 1990, p. 47.

⁸⁶ Arch. dép. Loire Atlantique, B 2034, Aveu du 14 juillet 1677 par Louise-Gabrielle de Plœuc pour la terre de Plessis-Ergué en Ergué-Armel, extrait de prééminences dans la cathédrale de Quimper : « Une vistre [...] au dessus la vistre il y a sept soufflets, le premier chargé des armes du Tymeur seul, le second my party du Tymeur et de Léon, etc. ». Sur les prééminences dans la cathédrale de Quimper, BROUCKE, Paul-François, *Les prééminences de la cathédrale de Quimper au XV^e siècle*, dactyl., mémoire de master 1 d'histoire de l'art, Yves GALLET (dir.), université de Bretagne occidentale, Brest, 2010.

⁸⁷ TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Cornouaille...*, *op. cit.*, note 24, p. 229 ; KERNÉVEZ, Patrick, BOURGÈS, André-Yves, « Généalogie des vicomtes de Léon... », note 3, p. 184.

les parties hautes de la nef n'ayant été vitrées qu'à partir de 1494⁸⁸, il faut concéder que les armes des vicomtes auraient pu alors être oubliées. Les prééminences des Du Chastel dans de nombreuses églises en Léon, montraient également les armes du couple fondateur de cette maison, Bernard Du Chastel et Amé/Anne de Léon, qui portait « d'or au lion de sable ». Même si cette filiation ne peut être prouvée, Amé doit probablement être rattachée à la branche aînée, par rapprochement onomastique.

Il faut aussi citer Amé/Anne de Laval (+ ap. 1330), fille de Hervé IV et de Catherine de Laval, épouse de Prigent de Coëtmen, qui releva le nom de sa mère et abandonna celui de Léon. Ses sceaux montrent les armes de Laval en alliance avec Coëtmen, ou accompagnées d'un écu de Coëtmen et d'un écu au lion⁸⁹. Ce lion pourrait être celui des Léon, ou bien appartenir aux Vitré, Amé étant petite-fille de Philippa de Vitré, épouse de Guy VII de Laval. Sachant la ruine de son père, il aurait été naturel « qu'après la vente de la vicomté de Léon, Amé ait pris les nom et armes de sa mère Catherine de Laval dont elle venait d'hériter⁹⁰ ».

Les éléments sont assez nombreux pour proposer une nouvelle approche : dès l'origine du blason, vers 1150-1170, les vicomtes de Léon auraient adopté les armoiries des comtes de Flandre, « d'or au lion de sable, parfois armé et lampassé de gueules » (pl., n° 1), peut-être par réaction politique face aux Plantagenêts, et les conservèrent jusque 1276. Là, la vente de la vicomté ayant privé Hervé IV de ses droits sur les armes de Léon, il adopta deux lions passants sur un nouveau sceau. Sa fille et ses sœurs purent conserver leurs armes car en tant que filles, elles ne pouvaient les transmettre à leur descendance, et n'étaient pas tenues de briser. Les armes des vicomtes échurent alors à leur plus proche parent masculin qui les aurait relevées, Hervé IV seigneur de Léon. Elles se transmirent enfin jusque'à Hervé VIII avant d'être ensuite reprises en alliance par les Rohan. Avant 1276, les Hervéides brisèrent peut-être les armes de la branche aînée par adjonction d'une brisure de gueules, récurrente dans tous leurs ramages. Il aurait pu s'agir d'une bordure simple, comme semble l'indiquer une description contenue dans l'*Armorial de L'Argentine* : « le sires et vicomte de Leon, d'or au lion et ourle de gueules l'ourle deescales⁹¹ ». Dans l'état actuel des choses, il est difficile d'aller plus loin.

⁸⁸ GALLET, Yves, « Quimper, cathédrale, l'architecture », *Congrès archéologique de France, 165^e session, 2007, Finistère*, Paris, Société française d'Archéologie, 2009, p. 278.

⁸⁹ COUFFON, René, « Quelques notes sur les seigneurs de Coëtmen et leurs prééminences », *Bulletins et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LVI, 1924, p. 44. Un autre sceau d'Anne de Laval est visible en ligne sur www.sigillotheque.fr.

⁹⁰ COUFFON, René, « Quelques notes sur les seigneurs de Coëtmen... », art. cit., p. 24.

⁹¹ Nous devons cette information à une communication de Jean-Luc Deuffic, à qui nous remercions ici tous nos remerciements.

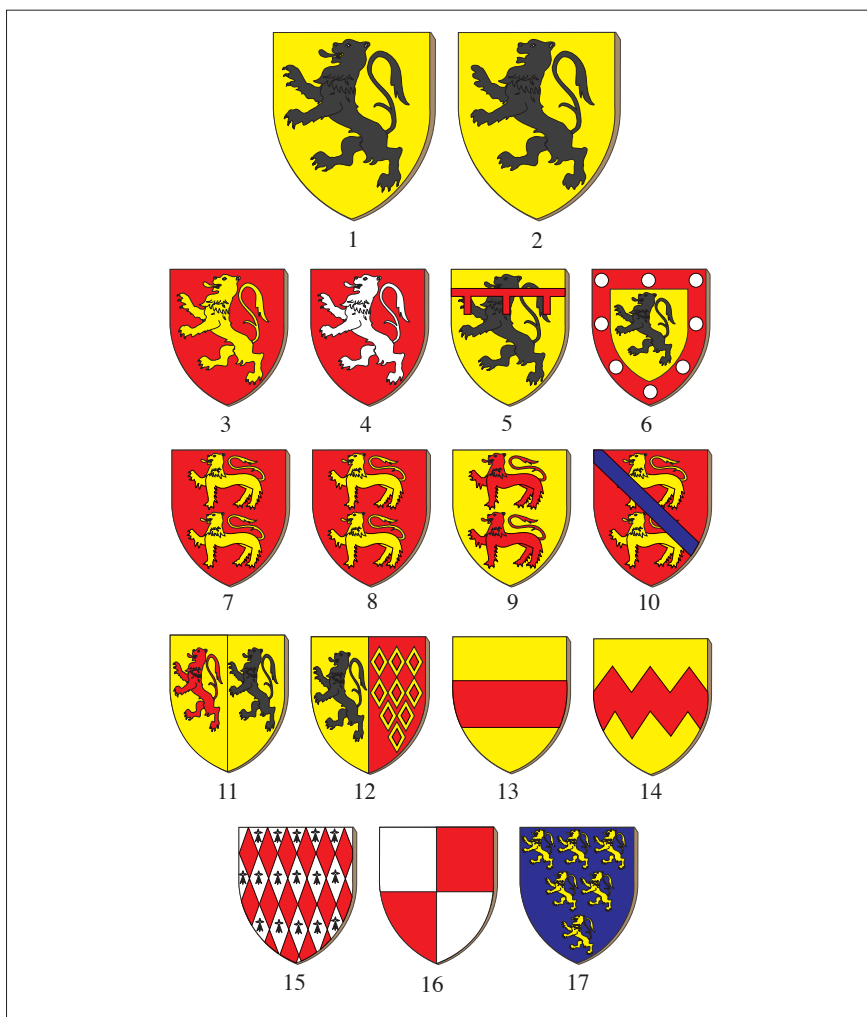


Planche récapitulative des principaux écus cités dans le texte

- | | |
|---|--|
| 1. Léon/Flandre | 10. Thibaut de Pouancé |
| 2. Léon (lion morné) | 11. Du Pont/Léon |
| 3. Léon (hypothèse un lion gueules & or) | 12. Léon/Rohan |
| 4. Clisson | 13. Léon (hypothèse une fasce)/Penhoët |
| 5. La Palue | 14. Léon de Tréverret |
| 6. Léon d'Hacqueville | 15. Dol |
| 7. Poher | 16. Dol de Combourg/Soligné |
| 8. Léon (hypothèse deux lions gueules & or) | 17. Geoffroy Plantagenêt |
| 9. Habasque | |

En conclusion, quelques certitudes peuvent être dégagées : l'hypothèse d'une combinaison gueules/or dans les armes vicomtales ressort très affaiblie, le lion morné relève d'une erreur d'interprétation, de même que les prétendues armes originelles « d'or à la fasce de gueules ». L'ensemble ouvre des perspectives inattendues pour l'étude de la littérature médiévale, en explicitant des mentions héraldiques dans la *Chanson d'Aiquin*. Quant aux maîtresses-vitres de Daoulas et La Roche-Maurice, dont on ne savait jusque là comment interpréter les prééminences, leur histoire depuis leur origine dans les années 1440 à leur reconstruction un siècle plus tard est maintenant limpide. L'histoire héraldique de la maison de Léon est à l'image de ces jumelles de verre qui superposent les époques : saura-t-on un jour en séparer les pages trop bien collées⁹² ?

Paul-François BROUCKE

RÉSUMÉ

La maison de Léon, parmi les plus puissantes de Basse-Bretagne jusqu'au XIV^e siècle, a récemment fait l'objet d'excellents travaux scientifiques. En revanche, son histoire héraldique restait à écrire. Aujourd'hui, la relecture croisée de différentes sources (armoriaux, sceaux, prééminences) permet de retracer une chronologie emblématique fluide. Il est possible d'affirmer que le lion des armoiries des seigneurs de Léon, « d'or au lion de sable », ne fut jamais morné, cette caractéristique résultant d'une erreur d'interprétation. De même, les prétendues armes originelles « d'or à la fasce de gueules », évoquées par certains armoriaux modernes, sont une forgerie du XVII^e siècle. On peut supposer à la branche aînée des vicomtes de Léon un écu « d'or au lion de sable » inspiré vers le troisième quart du XII^e siècle, des armes des comtes de Flandre. Plusieurs éléments font douter de la combinaison d'émaux or/gueules qui lui est parfois associée.

Ces clarifications ouvrent des perspectives pour l'étude d'une œuvre littéraire médiévale, la *Chanson d'Aiquin*, en y révélant des descriptions héraldiques inédites. Enfin, une nouvelle chronologie peut être dressée pour les maîtresses-vitres de l'église de La Roche-Maurice et de l'abbatiale de Daoulas, richement ornées de nombreux écussons. Ces verrières du XVI^e siècle en remplacèrent de précédentes, posées dans les années 1440, dont elles reprirent et réactualisèrent les anciennes prééminences.

⁹² Nous tenons à écrire les derniers mots à l'adresse de Patrick Kernévez, qui nous a invité à nous pencher sur l'emblématique des Léon et nous a encouragé dans cette recherche. Merci à lui pour son soutien constant et ses précieux conseils.